CRÉATION D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2026

Sommaire

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Identification du demandeur
- Procédure régissant la création d'un cimetière

PLAN DE SITUATION

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ZONES ULc

PARCELLE CADASTRALE EXPLOITEE

ADEQUATION DU TERRAIN AVEC LE BESOIN

SITE D'IMPLANTATION DU PROJET

ETAT ACTUEL DU TERRAIN

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET

PLANS DES AMENAGEMENTS DU PROJET

INSERTIONS DU PROJET

ANNEXES (étude hydrogéologique)

Renseignements administratifs

- **Identification du demandeur Maître d'Ouvrage**

Mairie de Noisy-le-Roi
37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
Tél : 01 30 80 08 30
https://www.noisyleroi.fr/

- **Procédure régissant la création d'un cimetière**

La commune de Noisy-le-Roi a décidé de réaliser un nouveau cimetière sur son territoire.

L'article L2223-2 du CGCT dispose que « le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année, … ».

L'article L2223-1 du CGCT précise « dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement de risques sanitaires et technologiques ».

La présente notice concerne la création d'un cimetière communal situé face au cimetière existant. Les différents aspects du projet (juridiques, environnementaux et autres) seront abordés.

Plan de situation





Objet de l'enquête publique

Le cimetière actuel ne disposant pas d'une capacité suffisante pour accueillir de nouvelles concessions à court terme, le Conseil municipal, par délibération du 5 février 2024, a décidé la création sur la commune d'un second cimetière.

Le site retenu d'une surface de 2307 m² se situe en zone ULc du plan local d'urbanisme, sur la parcelle cadastrée AA2.

Prescriptions relatives au Zones ULc

Selon le Plan Locale d'Urbanisme (PLU) de la commune, le site se situe en zone ULc

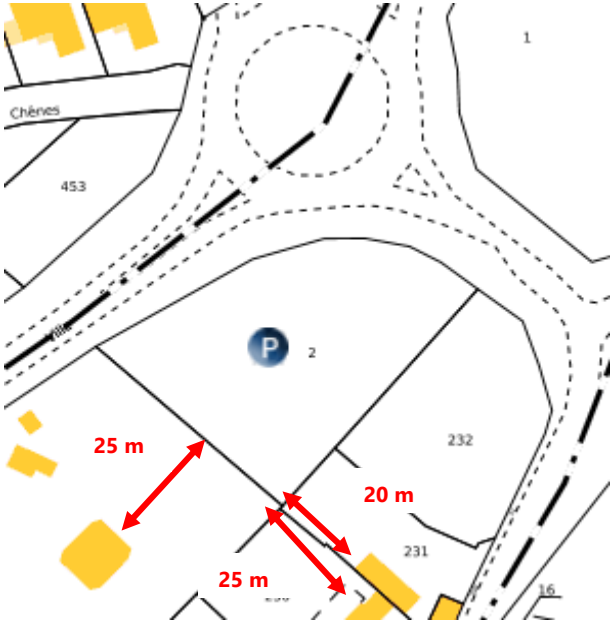
Prescriptions relatives à la zone ULc

La zone ULc est destinée à recevoir des aménagements ou des équipements publics, collectifs ou privés, administratifs ou techniques, à la destination de loisirs, d'éducation, de santé, socio-culturels, sportifs ou d'une manière générale des équipements publics ou privés légers.
Cette zone a été délimitée en vue de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Elle couvre plusieurs secteurs :
-le secteur UL qui vise à accueillir le futur CTM.
-le secteur ULc qui correspond à l'emprise du cimetière et de son extension.
-le secteur ULs reprend les grandes emprises d'équipements sportifs de plein air.
-le secteur ULj au niveau du collège Jean-Baptiste de la Quintinie.

Pour toute information complémentaire, se rapporter aux pages 101 à106 du PLU approuvé le 30 juin 2025

Parcelle cadastrale exploitée

PARCELLE AA2



25 m

Adéquation du terrain avec le besoin

Rappel de l'article 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Le terrain consacré à l'inhumation des morts doit être cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année
- Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes

Statistiques de vente annuelle de concessions à Noisy-le-Roi.
Le besoin annuel est de :

- 11 emplacements pour les concessions traditionnelles
- 3 cavurnes / columbariums

(Voir tableau ci-dessous - sources commune de Noisy-le-Roi)

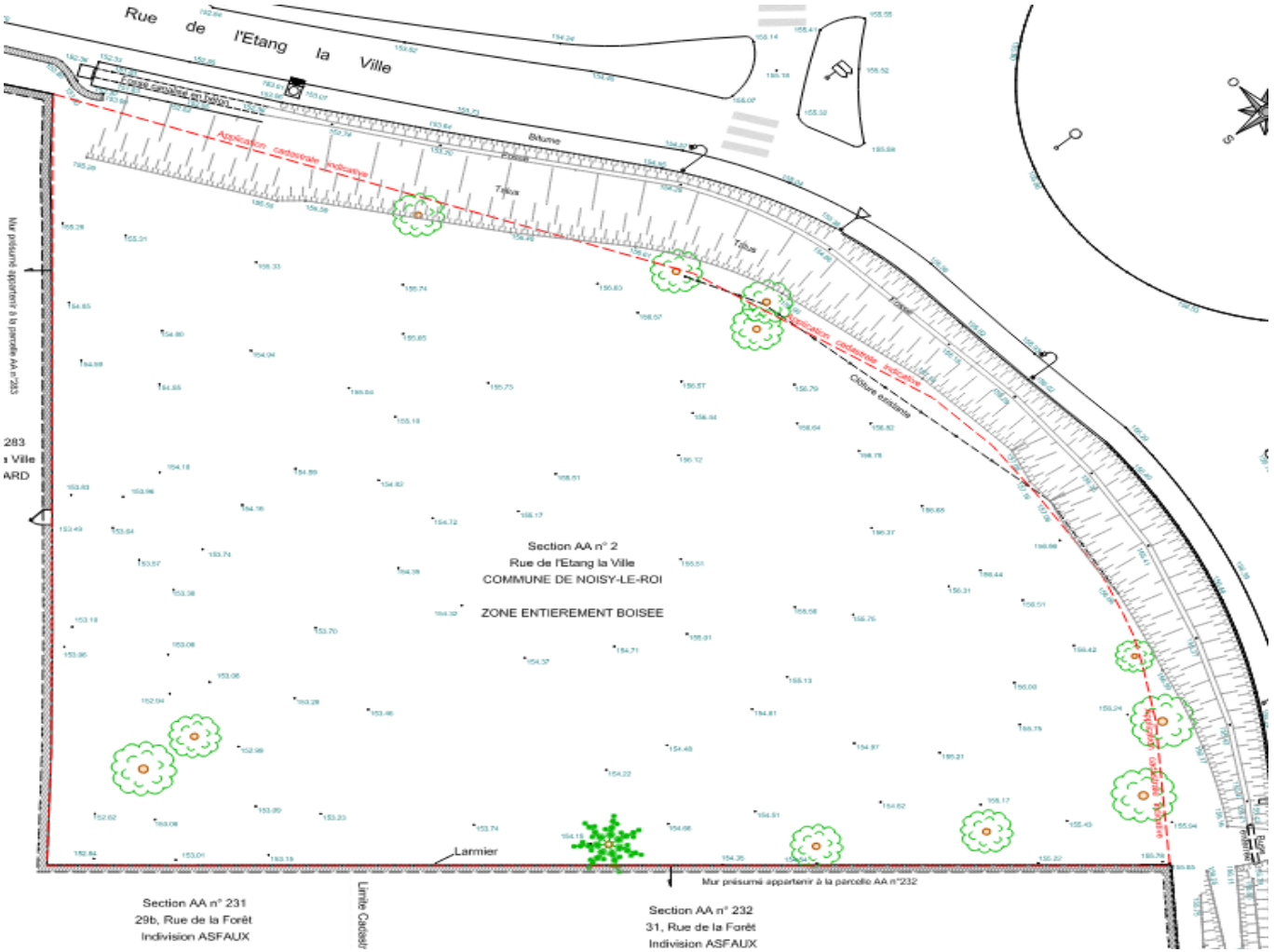
Hypothèses d'exploitation retenues

Nombre de décès annuels	79
Durées des concessions (années)	15/30/50
Nombre d'emplacements projet	158

Adéquation du terrain avec le besoin

Année	Nombre annuel de vente de cavurnes/ columbarium	Nombre annuel de vente de concessions
2016	3	9
2017	2	9
2018	3	8
2019	2	10
2020	4	10
2021	5	18
2022	4	10
2023	2	14
2024	2	11
2025	4	13
Moyenne des ventes des concessions traditionelles sur 10 ans		**11**
Moyenne des ventes des cavurnes/columbarium sur 10 ans		**3**

Site d'implantation du projet



Etat actuel du terrain







Etat actuel du terrain







Caractéristiques environnementales

Evolution du site



Vue aérienne de 1952



Vue aérienne de 1982



Vue aérienne de 1986



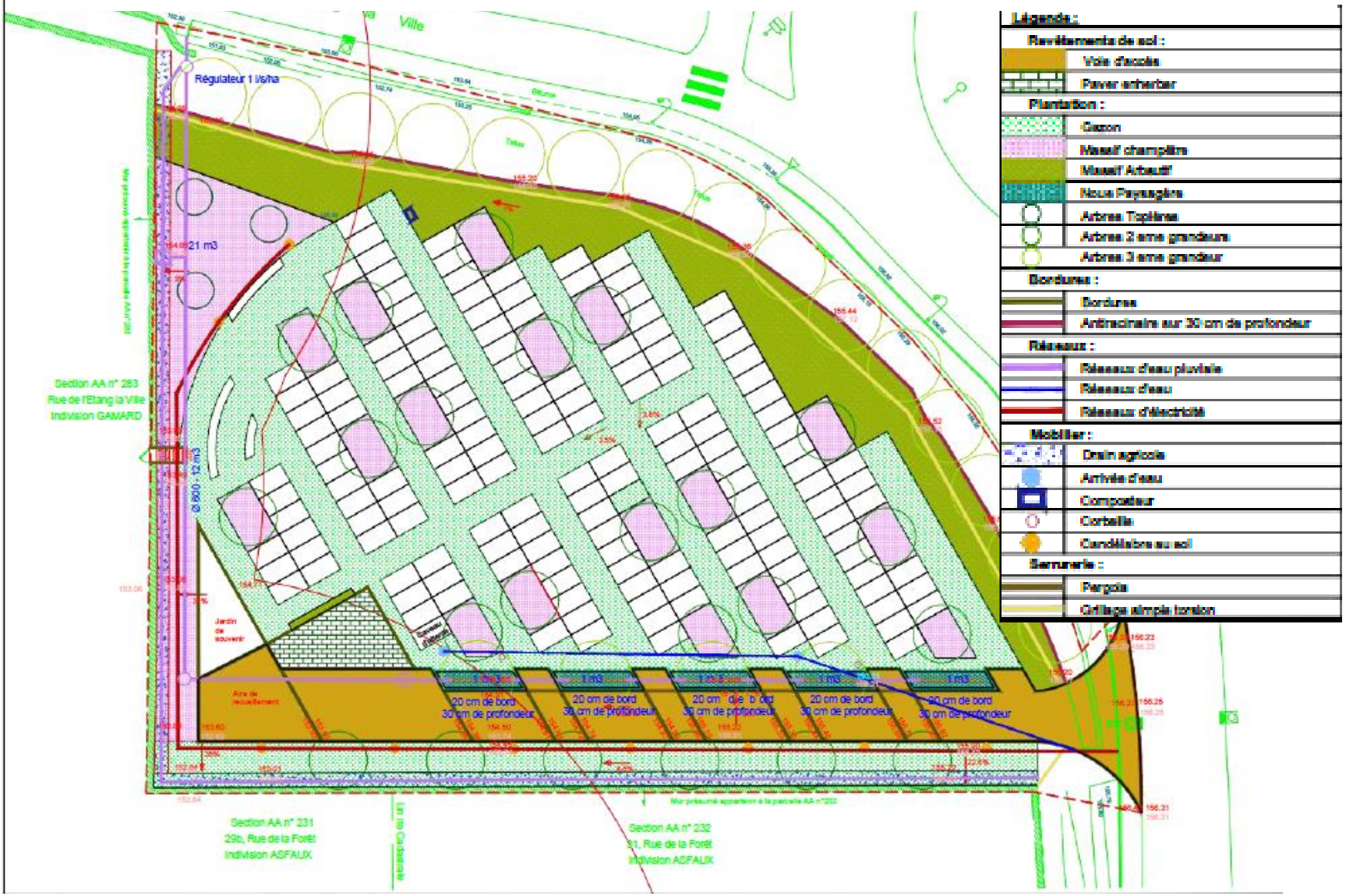
Vue aérienne de 1999



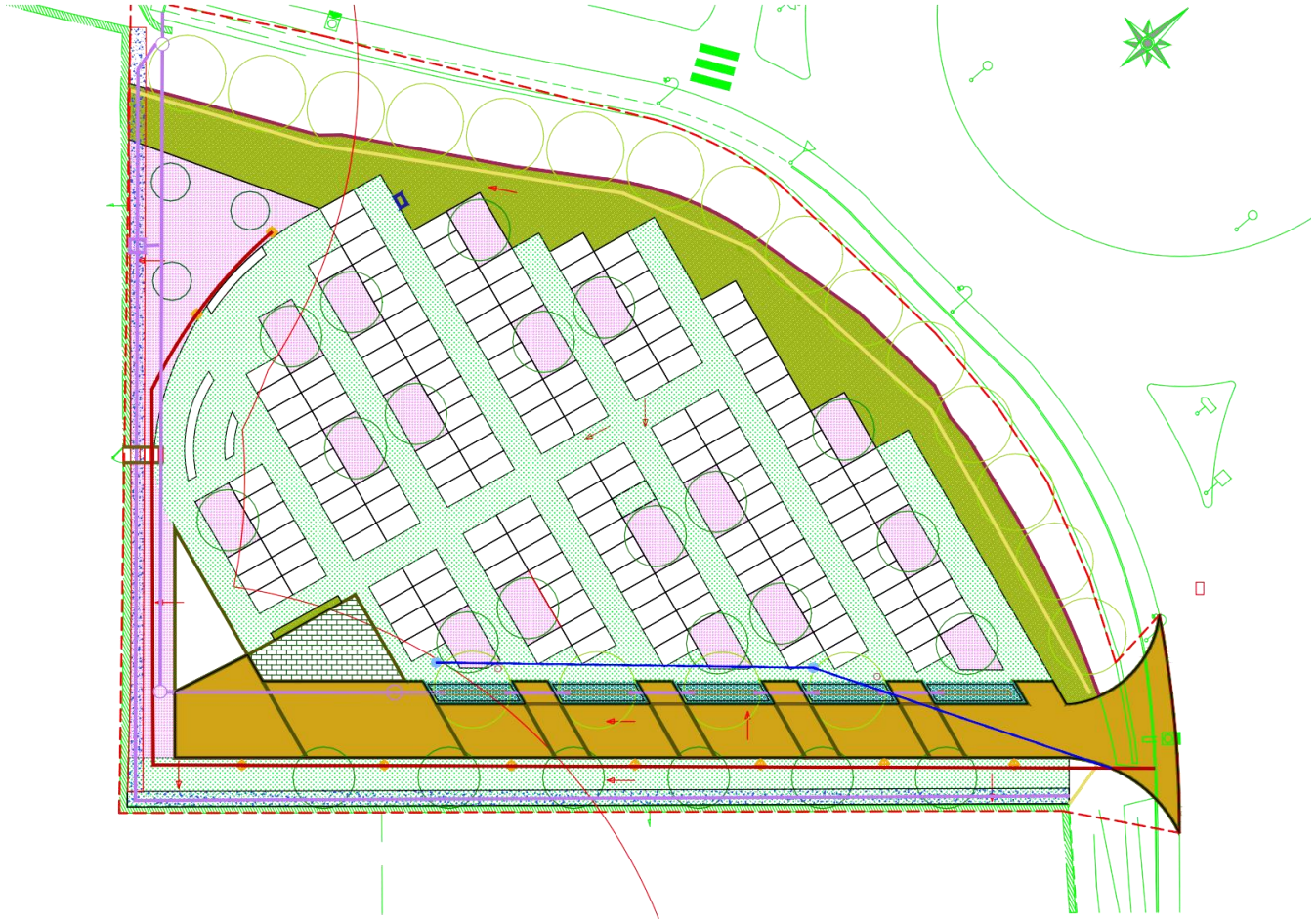
Vue aérienne de 2014

Le projet se situe à l'orée de la forêt domaniale de Marly-le-Roi en face du cimetière communal de Noisy-le-Roi à la lisière de la ville.
A l'ouest se situe la route de l'Etang-la-Ville, au nord la rue de la Forêt et à l'est et au sud, des habitations.
Le terrain, légèrement en creux par rapport à la route : c'est un site boisé, marqué par le passage du temps ; les troncs s'y sont implantés naturellement, les feuillages ont tissé leur propre architecture et le sol, tapissé de feuilles.
L'aménagement devra s'inspirer de cette atmosphère.

Plan d'ensemble du projet d'aménagement

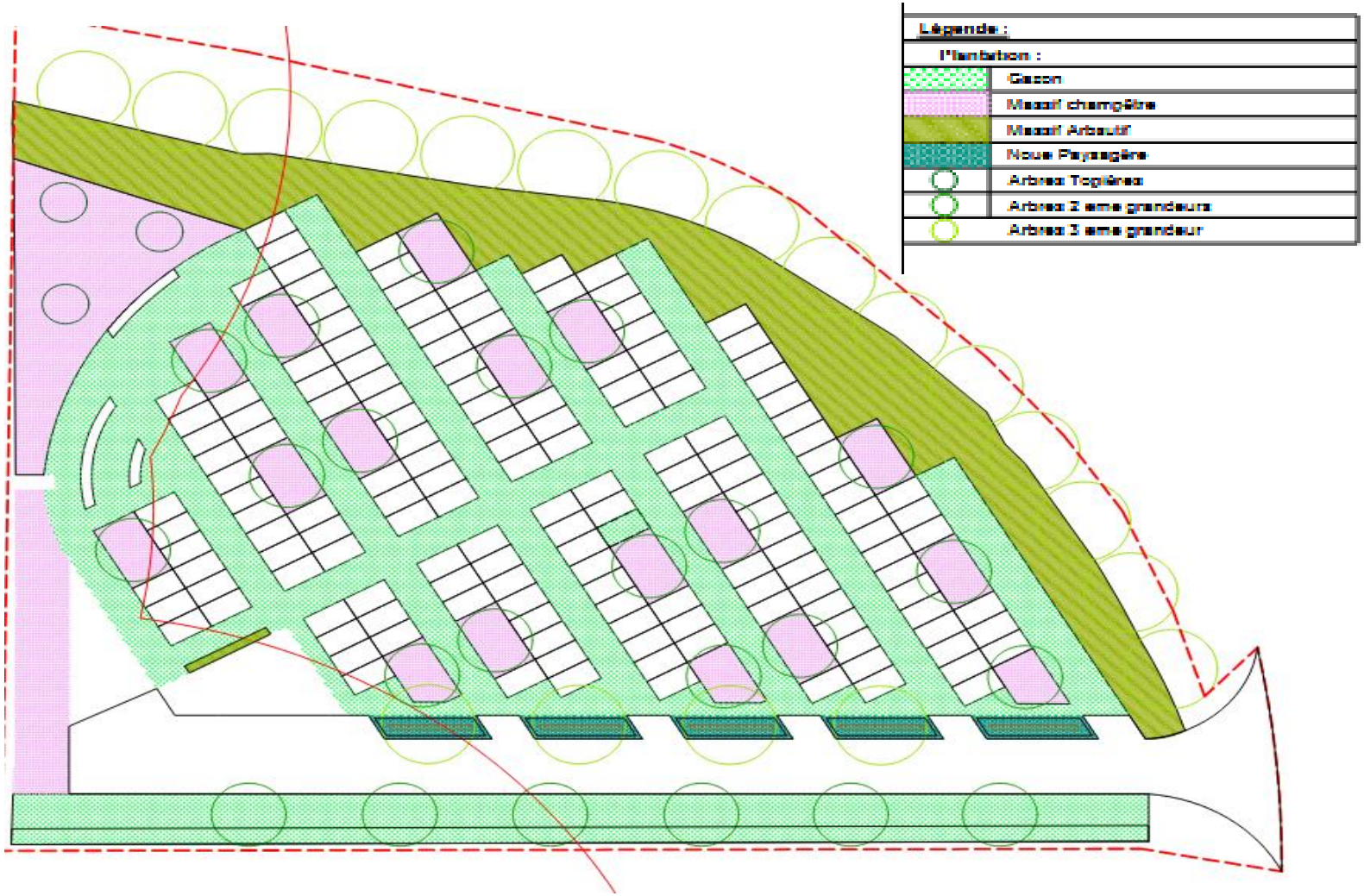


Limite de 35 m / habitations



Limite de 35 m par rapport aux habitations

Caractéristiques environnementales



ESPACES VERTS



Quercus robur

Chêne pédonculé :

Le Quercus robur sera implanté comme arbre majeur du cimetière. Symbole de force et de mémoire, il offre une ombre généreuse et accompagne les visiteurs par sa présence stable et apaisante.



Prunus cerasus

Griottier, Cerisier acide :

Le prunus cerasus, choisi pour sa floraison légère, offrira un souffle poétique. Sa présence évoque le renouveau et adoucit les espaces de recueillement.



Haie Champêtre (If Taxus Baccata)

hampêtre formera un écrin naturel et accueillant pour la faune locale. Elle participe à la trame et à la séquence visuelle du site.



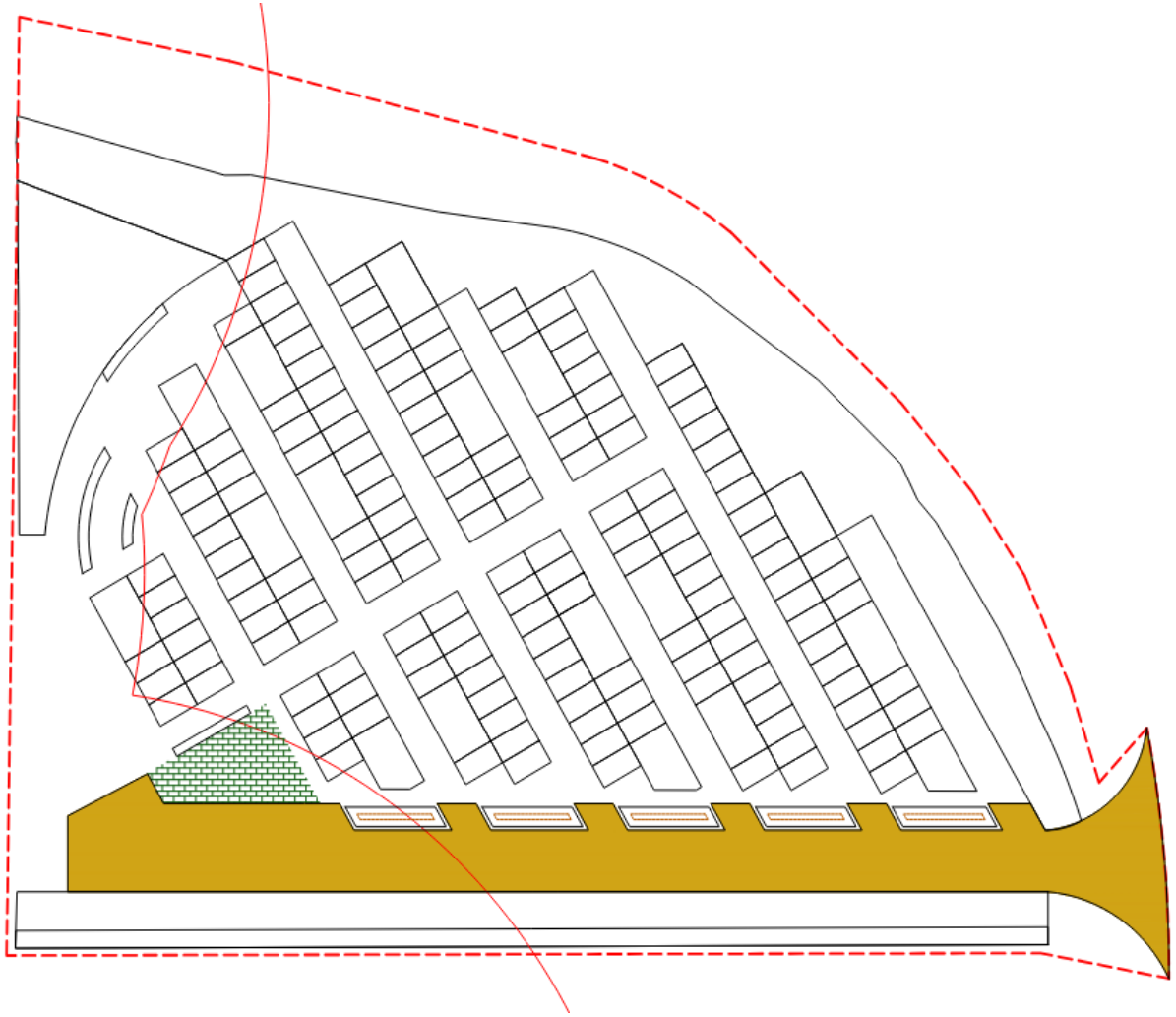
Prairie fleurie

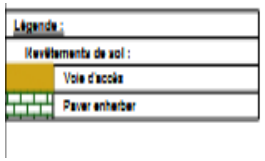
Une prairie fleurie apportera une touche vivante et délicate. Elle favorise la biodiversité tout en créant une ambiance douce, ponctuée de couleurs au fil des saisons.



Gazon

Revêtements de sols

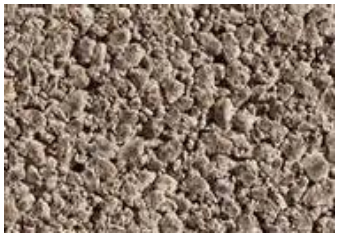






Pavés enherbés joint de 1cm

Les cheminements seront réalisés en pavés enherbés dont les joints, semés de gazon, permettent une intégration douce au sol. Ce traitement limite l'imperméabilisation et crée une circulation silencieuse.



Enrobé drainant

Les espaces techniques et de circulation seront réalisés en enrobé drainant, permettant une gestion durable des eaux pluviales tout en conservant une perméabilité du site et en limitant le ruissellement.

Aménagement du projet

- Voirie
 - Voie d'accès en enrobé drainant
 - Pavés enherbés

- Bâti
 - Pergolas (aire de recueillement)
 - Sanitaire hors gel eau froide
 - Columbariums, cavurnes, entretien espaces verts

- Clôture, services
 - Fermeture du cimetière automatique (piétons et véhicules)
 - Haie végétale (isolation visuelle)
 - Treillis soudé (protection du site)
 - Signalisation avec numérotation d'identifications des tombes
 - Points d'eau (2 U)
 - Electricité (9 U points lumineux)

- Mobilier
 - Bancs
 - Composteur
 - Corbeilles (2 U)
 - Panneau d'affichage
 - Règlement du cimetière
 - Plan des emplacements

Aménagement du projet (projection)



Insertions



IMAGE 3D vue du ciel presentant le jardin de souvenir et les funeranums



IMAGE 3D vue du ciel mettant en valeur la densité végétale mise en plce sur le cimetière



IMAGE 3D vue du ciel présentant la topographie du cimetière avec sa butte entre la voirie et le cimetière



IMAGE 3D à Gauche l'entrée du cimetière avec une serrurie remarquable



A Droite une allée soulignée par une pergola végétalisée

Annexes

- Etude hydrogéologique